SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Avant l'ouverture de la séance du conseil, le directeur général en tant que président d'élection de la municipalité ;
- Dépose la proclamation de la candidate élue « SM-65 L.E.R.M. »
- Procède à l'assermentation de la personne élue et dépose son assermentation « SM-67 L.E.R.M. »

Ouverture de la séance ordinaire à 19:34 heures.

1.1
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.
2018-12-267 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:
3.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2018;
3.2 Séance extraordinaire du 12 novembre 2018;
3.3 Séance extraordinaire du 26 novembre 2018;

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
5.1 Aucune.

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2018.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;
7.1.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Nomination du maire suppléant à la MRC pour l'année 2019;
8.1.2 Fermeture du bureau pour le congé des Fêtes;
8.1.3 Embauche de quatre employés pour entretien des patinoires;
8.1.4 Nomination des maires suppléants pour l'année 2019;

8.1.5 Demande de dérogation mineure numéro 2018-11-0001, monsieur Rémi Robert;
8.1.6 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
8.1.7 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2019 et autorisation de signatures;
8.1.8 Modification de la résolution 2018-02-050 - engagement de la municipalité dans le dossier de la rue située sur les lots 6 073 593 et 5 105 343;
8.1.9 Offre de services pour la mise à jour du Plan de sécurité civile;
8.1.10 Sécurité civile demande d'aide financière – volet 1;
8.1.11 Contribution à la recapitalisation du FLS;
8.1.12 Modification à l'entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;
8.1.13 Autorisation de signature d'un contrat de droit de passage pour le Club Quad Sherbrooke Ascot Corner;
8.1.14 Demande de lever le non-accès entre les lots 6 073 593 et 5 105 343 afin de construire le prolongement du chemin Galipeau;
8.1.15 Nomination d'un représentant à l'Office régional d'habitation (ORH);

9. Adoption des règlements
Aucune.

10. Avis de motion à donner
10.1 Règlement numéro 652 - Taxation pour l'année 2019.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance extraordinaire : Lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30.
Prochaine séance ordinaire : Lundi 7 janvier 2019 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2018-12-268 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2018-12-269 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.3

2018-12-270 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1IÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.
Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

- **Madame Maryse Labonté concernant** la vérification du local de la Caisse car on voit le jour en bas de la porte.

- **Monsieur Gaétan Plante concernant** une demande au Conseil, d'une dérogation mineure telle que spécifiée par Stéphane Roy pour changer le zonage de son terrain afin de pouvoir vendre, car l'acheteur a besoin d'un zonage industriel lourd.

FIN DE LA 1IÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 52.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2018 et en fait la lecture.

7.1.1

2018-12-271 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 décembre 2018 au montant de **479 198.71$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

Le directeur général procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, le tout conformément à la loi.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :
- Donne de l'information concernant :
  - Une rencontre avec le député de la CAQ ;
  - La négociation de la convention collective de la MRC et de la municipalité.

Madame Gina Castelli :
- Donne de l'information concernant :
  - Le projet avec les étudiants de l'Université McGill ;
  - La rencontre avec le sous-comité des gens d'affaires de la région et les élus en lien avec le PAI 2 ;
  - Le nombre d'interventions réalisées par la Régie incendie en novembre ;
  - Les habits de travail des chauffeurs du transport du Haut-Saint-François ;
  - La possibilité d'avoir du transport la fin de semaine ;
  - Le lac à l'épaule de la Chambre de commerce.

Monsieur Éric Mageau :
- Donne de l'information concernant :
  - L'installation du radar sur le chemin Biron ;
  - Le nom de la nouvelle rue et du futur garage municipal ;
  - La plantation pour le talus du garage sera retardée au printemps ;
  - Les plaintes du déneigement ;
  - Les travaux réalisés dans le dernier mois et les travaux à venir ;
  - L'acquisition d'une nouvelle camionnette et les économies que nous réaliserons.

Monsieur René Rivard :
- Donne de l'information concernant :
  - Les services des loisirs ;
  - Le journal communautaire et les activités à venir ;
  - La fête de Noël du 8 décembre au profit de l'école la Source-Vive ;
  - La réunion pour la préparation du carnaval du 10 décembre prochain ;
  - Les inscriptions pour la fête des nouveau-nés jusqu'au 7 décembre ;
  - La préparation de plan pour le parc Goddard et l'attente d'une subvention à venir ;
  - L'assemblée générale du journal communautaire le 15 janvier prochain.

Madame France Martel :
- Donne de l'information concernant :
  - Le changement de OMH à ORH à partir du 1er janvier ;
  - La possibilité que Sherbrooke embarque dans le projet de la piste cyclable sous certaines conditions ;
  - Le rapport de la SPA ;
  - L'étude réalisée pour la municipalité afin de déterminer les projets futurs sur le terrain du garage municipal ;
  - Les permis émis en novembre.

Madame Christine Lafrance : Aucun point à signaler.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
  - Les développements en lien avec le recyclage des plastiques agricoles ;
  - Les travaux pour l'eau potable, les biodisques et les étangs aérés et les subventions en attente pour l'augmentation de la capacité des étangs.

8.1.1

2018-12-272 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2019 :**

CONSIDÉRANT QU' il faut nommer un maire suppléant pour la MRC du Haut-Saint-François, et ce pour toute l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur René Rivard soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 décembre de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-12-273 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES:**

CONSIDÉRANT QUE chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement et que les employés utilisent leurs journées de congés disponibles selon la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2018-12-274 **EMBAUCHE DE QUATRE EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :**

CONSIDÉRANT QUE nous devons embaucher quatre préposés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces employés peuvent être des étudiants ou des employés occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE ces employés complèteront les horaires de travail avec les employés permanents de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René RIvard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de quatre préposés à l'entretien et la surveillance des patinoires

municipales, soit quatre employés occasionnels à venir selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2018-12-275 **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2019 :**

CONSIDÉRANT QU' en début de chaque année il faut nommer les maires suppléants pour l'année en cours et que le mandat de chacun est pour deux mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** les conseillères et conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour l'année 2019:

- Janvier, février — Éric Mageau
- Mars, avril — Gina Castelli
- Mai, juin — France Martel
- Juillet, août — Jean-Pierre Beaudoin
- Septembre, octobre — Christine Lafrance
- Novembre, décembre — René Rivard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2018-12-276 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-11-0001, MONSIEUR RÉMI ROBERT:**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémi Robert demande au conseil l'autorisation de construire un garage isolé dans la cour avant et ainsi déroger à l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 642 ;

CONSIDÉRANT QUE la maison est à 59,55 mètres de l'emprise du chemin Biron ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 du Règlement de zonage autorise la construction d'un bâtiment accessoire isolé dans la cour avant si le bâtiment principal est à plus de 60 mètres de l'emprise ;

CONSIDÉRANT QUE 0,45 mètre est considéré mineur ;

CONSIDÉRANT QUE d'accepter cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser la construction d'un garage isolé dans la cour avant et par le fait même d'accorder une dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 642, le tout conformément au plan d'implantation déposé lors de la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** conseil municipal autorise la construction d'un garage isolé dans la cour avant et par le fait même accorde une dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 642, le tout conformément au plan d'implantation déposé lors de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2018-12-277 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule à l'article 2.4 la composition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 649 constituant le CCU stipule à l'article 2.5 la durée du mandat et la méthode du renouvellement des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres et que les sièges impairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années impaires et les sièges pairs, leur renouvèlement est donné par résolution aux années paires;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 2, le siège numéro 4 et le siège numéro 6 sont à renouveler avant la fin de l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme :

- monsieur Jules Ellyson membre au siège numéro 2;
- madame Nathalie Bresse membre au siège numéro 4;
- monsieur René Proulx au siège numéro 6;

QU' une somme de 40.00 $ soit versée aux cinq membres représentant les citoyens, comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

QUE les mandats soient d'une durée de deux ans à partir de décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2018-12-278 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2019 ET AUTORISATION DE SIGNATURES:

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT QUE les services des cadets seront partagés entre la municipalité d'Ascot Corner, la municipalité de Dudswell, la municipalité de Weedon et la ville de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner facturera les autres municipalités en fonction du taux d'utilisation du service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2019 et d'autoriser le directeur général et la mairesse à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2018-12-279 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-02-050 - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER DE LA RUE SITUÉE SUR LES LOTS 6 073 593 ET 5 105 343 :**

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un CA 32 du MDDELCC permettant la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égout, monsieur Leblanc doit obtenir de la Municipalité une résolution confirmant l'engagement de la Municipalité à prendre possession de la rue et des services souterrains lorsque les travaux seront terminés et avant qu'ils ne soient exploités;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution remplace la résolution 2018-02-050;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente avec monsieur Leblanc en vertu du Règlement 632 n'est pas encore signée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage à prendre possession de la rue située sur les lots 6 073 593 et 5 105 343 (étant à l'origine le lot 1 386 261) ainsi que les services souterrains, plus précisément, 180 mètres de conduite sanitaire, lorsque les travaux seront terminés et conformes selon le Règlement 632 et avant qu'ils ne soient exploités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2018-12-280 **OFFRE DE SERVICES POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE :**

ATTENDU QUE nous avons demandé une offre de services à l'entreprise Mercier, St-Onge, Comptabilité inc. pour la mise à jour du plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE les municipalités doivent avoir un plan de sécurité civile à jour d'ici le 9 novembre 2019;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible à une subvention pour la mise à jour du plan de sécurité civile d'un montant de 4,500 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner

mandate l'entreprise Mercier, St-Onge, Comptabilité inc. pour la mise à jour du plan de sécurité civile pour un montant de 4,400 $.

Poste budgétaire : 02-190-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2018-12-281 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1 :

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4,500 $, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 $;

QUE la Municipalité autorise le directeur général Jonathan Piché à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2018-12-282 CONTRIBUTION À LA RECAPITALISATION DU FLS :

ATTENDU QUE le Fonds local de solidarité (FLS) est un fonds d'investissement dans les entreprises de la MRC, dont la gestion est confiée au Centre local de développement (CLD);

ATTENDU QUE le FLS permet d'investir dans nos entreprises et ainsi supporter les emplois et l'activité économique ;

ATTENDU QU' une recapitalisation de ce fonds est nécessaire, pour en permettre une utilisation optimale ;

ATTENDU QUE la contribution des municipalités est demandée pour participer à cette recapitalisation;

ATTENDU QUE cette contribution sera accompagnée d'une participation du Fonds de solidarité de la FTQ l'équivalent à quatre (4) fois la contribution municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU DE** transférer la somme de 2,500 $ à recevoir du Fonds d'intervention économique régional (FIER) dans le FLS, et de verser une somme supplémentaire de 1,536 $ dans ce même fonds, et ce par l'intermédiaire du CLD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2018-12-283 **MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en date du 31 mai 2010 la résolution 2010-05-81 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE cette entente intermunicipale a été modifiée en 2017 pour prévoir la possibilité que la MRC puisse céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la MRC désire contracter avec plus d'un fournisseur de services internet;

ATTENDU QUE la MRC désire pouvoir vendre les infrastructures, équipements de transmission et équipements à un ou des fournisseurs privés en cas de démantèlement de tout ou partie du réseau;

ATTENDU QUE la MRC désire constituer un fonds de démantèlement et prévoir les règles relatives à la constitution de ce fonds et à sa répartition entre les municipalités;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale pour refléter ces modifications, et ce, conformément à l'article 4 de l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** l'entente intermunicipale soit modifiée conformément aux documents de modification joints à la présente résolution, lesquels seront, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexés à l'« Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 et modifiée en 2017, pour en faire partie intégrante;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2018-12-284 **AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN CONTRAT DE DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB QUAD SHERBROOKE ASCOT CORNER :**

ATTENDU QUE les travaux pour la construction du garage municipal et de la caserne incendie exige de modifier le tracé emprunté par le Club Quad sur le terrain de la municipalité afin de ne pas perturber les travaux de construction durant l'hiver;

ATTENDU QU' un tracé alternatif sera emprunté par le Club Quad afin de ne pas circuler dans la zone des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli
ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le nouveau contrat de droit de passage pour la saison 2018 (du gel) – 2019 (au dégel) pour permettre au Club Quad d'utiliser le nouveau tracé alternatif dans l'objectif de ne pas permettre la circulation des quads dans la zone des travaux sur les lots 4 385 460 et 6 266 453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2018-12-285 **DEMANDE DE LEVER LE NON-ACCÈS ENTRE LES LOTS 6 073 593 ET 5 105 343 AFIN DE CONSTRUIRE LE PROLONGEMENT DU CHEMIN GALIPEAU :**

CONSIDÉRANT QU' afin de construire le prolongement du chemin Galipeau, nous devons avoir une emprise de 30 mètres au lieu de 16.75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cela permettra de construire le prolongement du chemin Galipeau avec un ilot au centre;

CONSIDÉRANT QUE cette surlargeure rendra ce chemin plus sécuritaire à la circulation des poids lourds et des automobiles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande au ministère des Transports de lever le non-accès entre les lots 6 073 593 et 4 898 760 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2018-12-286 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION :**

CONSIDÉRANT QUE dès le 1er janvier 2019, l'Office municipal d'habitation sera remplacé par l'Office régional d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE **la** conseillère France Martel soit mandatée pour représenter la Municipalité au conseil d'administration de l'ORH pour l'année 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1
AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 652 CONCERNANT LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2019 :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 652 concernant la taxation pour l'année 2019.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxation pour l'année 2019. Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 40)
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Erika Lauzon concernant une demande de modifier la résolution 2016-11-226.

Monsieur Jacques Gourde concernant:
- Les visites de la SPA au bureau municipal;
- La demande de modification de zonage de M. Plante.

13.
2018-12-287 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE EXTRAORDINAIRE :
Lundi le 10 décembre 2019 à 19 h 30.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE :
Lundi le 7 janvier 2019 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE